

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

7/2/07

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences B.V.
Prins Boudewijnlaan 41
2650 Edegem
BELGIQUE
Tél.: +32/3/450.27.00

NUMERO D'URGENCE : +33/3-88.53.36.76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE BRUXELLES : 070/245.245

Nom du produit : **SILVANET HERBICIDE**

LV70 : 105504 Date de création : Avril 06 Référence : PSO28
Date de révision : 02/07 (Section(s) 15)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)

			No CAS	No CE
Ester de 1-méthyl- heptyle du fluroxypyr	2,8%	N; R50/53	081406-37-3	279-752-9
Triclopyr sous forme de sel de triéthylamine	8,2%	Xi; R41-43- 52/53	057213-69-1	260-625-1
Solvant naphtha (pétro- le), aromatique lourd	<10%	Xn,N; R51/53- 65-66-67	64742-94-5	265-198-5
Alcool gras ethoxylé	<10%	Xi,N; R41- 50	68131-39-5	500-195-7
2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	<5%		34590-94-8	252-104-2

Ingrédients inertes : q.s.p.
Code de composition : GF1122

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

* Marque : Dow AgroSciences

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

7/2/07

SILVANET HERBICIDE

4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer à grande eau encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau à grande eau avec du savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

Note au médecin

Pas d'antidote spécifique. Si un lavage gastrique est effectué, recommander un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être mis en balance avec le bénéfice que l'on attend du lavage gastrique. Traitement de soutien. Traitement au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Extincteurs à poudre chimique. Mousse.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion de composition variée qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

7/2/07

SILVANET HERBICIDE

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans un cours d'eau ou une étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricauder la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Aucune valeur établie pour cette préparation.

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxyppyr : Dow AgroSciences IHG : 10 mg/m³.

Triclopyr : Dow AgroSciences IHG : 2 mg/m³ (peau).

Solvant naphtha (pétrole), aromatique lourd. Recommandations du fournisseur pour le solvant : 100 mg/m³.

2-méthoxyméthyléthoxy) : Les valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives de la CE sont de 308 mg/m³ (50 ppm) VLE-8 heures. Mention du risque d'absorption cutanée. La valeur limite d'exposition de l'ACGIH est de 100 ppm VLE-8 heures. La valeur limite d'exposition à court terme (VLE) est de 150 ppm (peau).

La notation «PEAU» à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.

Mesures d'ordre technique

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions. Il peut être nécessaire de prévoir une ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

7/2/07

SILVANET HERBICIDE

Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire.

Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition ou le niveau de confort risquent d'être dépassés, utiliser un appareil de protection respiratoire filtrant homologué.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive.

Protection des mains et de la peau

En cas de contact bref, des vêtements propres couvrant le corps et des gants résistants aux produits chimiques devraient suffire. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Exemples de matières préférées pour des gants étanches : le nitrile.

Exemples de matières acceptables pour des gants étanches : le chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). le néoprène.

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

NOTE : La sélection d'un gant pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation au poste de travail doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.

En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune pâle
Odeur	: d'amine
Densité relative (eau=1)	: 1,01 (20 degrés C)
pH	: 9,1 (sol. aq. 1%)
Point d'éclair	: 79 degrés C (CEE A9)
Viscosité cinématique	: 13,2 mm ² /sec (40 degrés C)
Tension de surface	: 28,0 nN/m (pur) à 25 degrés C (CEE A5)
Caractéristiques oxydantes	: sans objet (CEE A17)
Caractéristiques d'explosivité	: non explosif (CEE A14)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

7/2/07

SILVANET HERBICIDE

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

Matières à éviter

Produits fortement basiques, acides ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations basées sur les données relatives à une formulation similaire.

Ingestion

Toxicité faible par ingestion.

La toxicité DL50 par voie orale pour le rat est supérieure à 2 000 mg/kg.

Contact avec la peau

La toxicité DL50 par voie orale pour le rat est supérieure à 5 000mg/kg.

Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit. Une seule exposition de courte durée pourrait causer une irritation cutanée. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Sensibilisation

Informations basées sur les données relatives à la formulation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les individus sensibles.

Contact avec les yeux

Informations basées sur les données relatives à la formulation.

Peut provoquer une légère irritation oculaire passagère.

Inhalation

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

Informations supplémentaires

Non cancérigène. Non mutagène. Non toxique pour la reproduction.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

7/2/07

SILVANET HERBICIDE

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance et dégradabilité

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la matière active.

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr :

Le processus majeur de dégradation est de nature microbienne et intervient rapidement.

Rapidement hydrolysé en acide correspondant qui est ensuite dégradé.

La demi-vie de l'acide correspondant dans le sols et dans l'eau dépend des conditions et est d'environ 14 à 56 jours. Aucun entraînement par lessivage significatif n'a été mis en évidence; en conséquence, il est improbable qu'il y ait contamination des nappes souterraines.

Triclopyr, sous forme de sel de triéthylamine :

Le processus de dégradation est de nature microbienne et peut intervenir rapidement, selon les conditions.

Toxicité aquatique

Informations basées sur les données relatives à une formulation similaire. Produit toxique pour les poissons dans des conditions aiguës (1 mg/L < CL50 < 10 mg/L).

Produit toxique pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (1 mg/L < CL50 < 10 mg/L).

Le produit est toxique pour les algues (1 mg/L < CI50 < 10mg/L).

Toxicité aviaire

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la matière active.

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr :

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2 000 mg/kg).

Triclopyr, sous forme de sel de triéthylamine :

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2 000 mg/kg).

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un quelqu'autre usage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

7/2/07

SILVANET HERBICIDE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque : Envoi d'échantillons par la poste interdit.

Voies terrestres

"Proper shipping name" : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Fluroxypyr / Triclopyr mixture)

Camion-citerne/Rail ADR/RID : 9 Etiquetage: 9

Code de classification : M6

Groupe d'emballage : III

Code Kemler : 90 No. ONU : 3082

Tremcard CEFIC : 90GM6-III

Voie maritime

"Proper shipping name" : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Fluroxypyr / Triclopyr mixture)

Mer - Classe OMCI : 9 No. ONU : 3082 Etiquetage: 9

Groupe d'emballage : III EMS : F-A,S-F

Polluant Marin : O (O/N)

Voie aérienne

"Proper shipping name" : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Fluroxypyr / Triclopyr mixture)

Air - Classe OACI/IATA : 9 No. ONU : 3082 Etiquetage : 9

Sous Catégorie :

Groupe d'emballage : III Instr. emballage, passager : 914

Instr. emballage, cargo : 914

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Information spécifique pour la Belgique :**

Ce produit est autorisé sous le no. d'autorisation : 8629/B.

Symbole de danger : N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers : Très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R50/53).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

7/2/07

SILVANET HERBICIDE

Conseils de prudence : Conserver hors de la portée des enfants (S2).
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux (S13).
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation (S20/21).
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage (S35).
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité (S61).

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques dans la section 2

- R41 - Risque de lésions oculaires graves.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43).
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
-

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.